Province de Québec M.R.C. de Pierre-De Saurel Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 3 février 2025, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences: Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Éric Tessier, Pierre Provost et la conseillère Madame Mélanie Parenteau.

Absence motivée : Mme Karine Descheneaux, conseillère.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

# 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Résolution 2025-02-018

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Éric Tessier, Et appuyée par Georges Forcier, Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2025
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 4.1 Comptes à payer
  - 4.2 Renouvellement FQM 2025
  - 4.3 Demande Saint-David FRR
  - 4.4 MTQ Programme d'aide à l'entretien de réseau routier local 2024
  - 4.5 Modification au calendrier des séances 2025
- 5. TRAVAUX PUBLICS
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 8.1 Projet du Parc boisé Majellois
- 9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Camp de jour enjeux9.2 Activité cabane à sucre
- 10. SUJETS DIVERS
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

### 3.1 Séance extraordinaire du 13 janvier 2025

#### Résolution 2025-02-019

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Georges Forcier, Appuyée par Pierre Provost, Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025.

## **4. ADMINISTATION ET FINANCES**

### 4.1 Comptes à payer

### Résolution 2025-02-020

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Jean Beaubien, Appuyée par Mélanie Parenteau, Il est résolu unanimement par les conseillers présents,

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de  $108\,412,82\,$  \$.

### 4.2 Renouvellement adhésion FQM 2025

### Résolution 2025-02-021

Attendu que la Municipalité désire renouveler son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2025;

Sur proposition de Éric Tessier, Appuyée par Jean Beaubien, Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

Que le Conseil municipal de Saint-Gérard-Majella autorise le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année2025 au montant de 1 273,28 \$.

### 4.3 Demande Saint-David – Partage fonds du FRR

### **Résolution 2025-02-022**

Attendu que des sommes du FRR n'ont pas été utilisées par la municipalité de Saint-Gérard-Majella :

Attendu que ces sommes sont disponibles;

Attendu que la municipalité de Saint-David désire utiliser 84 548,00\$ de ces sommes pour financer leur projet de terrain de soccer;

Attendu qu'en contrepartie, les résidents de Saint-Gérard-Majella peuvent utiliser les infrastructures de la municipalité de Saint—David pour la durée de vie du terrain de soccer;

Attendu que pour la durée de vie du terrain de soccer, la municipalité de Saint-David ne demandera pas de contribution financière à la municipalité de Saint-Gérard-Majella pour l'entretien de celui-ci;

Sur proposition de Pierre Provost, Appuyée par Éric Tessier, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella accepte de céder 84 548,00 \$ de ses fonds disponibles du FRR.

# 4.4 MTQ – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2024

#### Résolution 2025-02-022

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé une compensation de 67 321\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Sur proposition de Éric Tessier, Appuyée par Georges Forcier, Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents,

Que la municipalité de Saint-Gérard-Majella informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

# 4.5 Modification au calendrier des séances 2025

### **Résolution 2025-02-024**

Sur proposition de Mélanie Parenteau, Appuyée par Pierre Provost, Il est résolu unanimement par les conseillers présents,

Que ce conseil approuve le changement de date de la séance du conseil du 10 mars 2025 afin que celle-ci soit reportée au 11 mars 2025.

# 5. TRAVAUX PUBLICS

# 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7. HYGIÈNE DU MILIEU

### 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 8.1 Projet du Parc boisé Majellois

## Résolution 2025-02-025

Sur proposition de Jean Beaubien, Appuyée par Pierre Provost, Il est résolu unanimement par les conseillers présents,

De demander des soumissions auprès de différents entrepreneurs en paysagement pour le projet du Parc boisé Majellois sur le terrain municipal

### 9. LOISIRS ET CULTURE

### 9.1 Camp de jour - enjeux

#### Résolution 2025-02-026

Considérant que la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

Considérant que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

Considérant que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

Considérant que ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

Considérant que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

Considérant que tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

Considérant également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année:

Considérant l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

Considérant la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipale et en appui à celle-ci;

Il est proposé par Éric Tessier, Appuyé par Jean Beaubien, Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

### 9.2 Activité de Cabane à sucre

L'activité de cabane à sucre aura lieu en mars. Plus d'informations sont à venir.

# 10. SUJETS DIVERS

# 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

# 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **Résolution 2025-02-027**

Sur proposition de Éric Tessier, Appuyée par Georges Forcier, Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h10.	
Marie Léveillée	Manon Blanchette
Mairesse	directrice générale et greffière-trésorière
Certificat de crédits	
	greffière-trésorière, certifie par les présentes épenses autorisées durant la présente séance.
Manon Blanchette Directrice générale et greffière-trésoriè	re

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 3 février 2025. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2025.